

# Les coûts et les frais de scolarité

Exercice



École primaire, secondaire, cégep, université... Au Québec, la scolarité publique est gratuite jusqu'à un certain point. Au-delà, des frais peuvent s'appliquer et varient selon la formation, l'âge de l'étudiant ou encore l'établissement choisi.

## Gratuité du préscolaire au secondaire

Au Québec, l'école publique est gratuite du préscolaire jusqu'au secondaire. Donc, il n'y a pas de frais de scolarité pour fréquenter :

- la prématernelle et la maternelle;
- le primaire;
- le secondaire.

Cette formation est gratuite jusqu'à l'âge de 18 ans ou 21 ans pour les personnes qui ont un handicap.

Les manuels scolaires sont aussi gratuits. Cependant, l'élève doit payer pour du matériel supplémentaire comme :

- les crayons;
- le papier;
- les cartables;
- les cahiers.

L'élève doit aussi prendre soin de ce que l'école lui fournit. Sinon, on pourrait demander à ses parents de payer pour le matériel abîmé.

**Attention!** Cette gratuité s'applique aux écoles publiques. Des frais peuvent être déboursés pour la fréquentation d'une école privée.

## Après le secondaire

### Les études professionnelles

Les formations professionnelles offertes par les commissions scolaires peuvent aussi être gratuites. Ces formations permettent d'obtenir un diplôme d'études professionnel (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Un élève n'a pas à payer pour les cours ni pour les manuels requis jusqu'à l'âge de 18 ans (ou 21 ans pour les personnes qui ont un handicap).

Après cet âge, cette formation va être gratuite si :

- tu es inscrit à 15 heures de cours ou plus par semaine (sauf s'il te reste moins de 15 heures à compléter dans ta formation);
- tu termines le programme dans le temps alloué.

Par contre, tu devras quand même payer pour les manuels scolaires.

Certains frais d'inscription peuvent être demandés à tous les élèves par le centre de formation professionnelle pour payer notamment :

- les photocopies et les cahiers d'exercices;
- l'équipement de sécurité et les uniformes;
- l'agenda.

De plus, tu devras te procurer tes cahiers, tes papiers et tes crayons.

## L'école aux adultes

Certaines formations pour les adultes sont aussi gratuites, comme les cours qui permettent :

- de terminer le secondaire;
- d'apprendre le français;
- de se préparer à la formation professionnelle.

## La formation collégiale (cégeps)

Après le secondaire, tu peux aussi décider de poursuivre des études collégiales pour obtenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C).

Si tu étudies à temps plein, la formation collégiale au public est gratuite. Tu dois cependant payer :

- les frais d'admission;
- les frais d'inscription aux cours qui couvrent notamment les coûts pour les relevés de notes, les tests de classement ou l'annulation de cours;
- les frais pour les services d'enseignement qui couvrent notamment les coûts pour la carte étudiante, les services d'accueil ou d'orientation;
- d'autres frais qui varient d'un établissement à un autre et qui couvrent, entre autres, les frais pour les activités socioculturelles ou sportives, les services de santé ou les assurances collectives.

**Attention!** Il existe aussi des établissements d'enseignement collégial privés. D'autres coûts sont alors à prévoir pour y étudier.

## L'université

La formation universitaire peut conduire à un diplôme de premier cycle comme le baccalauréat ou le certificat dans divers domaines d'études. Cette formation est obligatoire pour certaines professions.

À l'université, les études ne sont plus gratuites. Tu devras payer les droits de scolarité et les frais afférents de l'établissement. Ces frais comprennent entre autres :

- les droits d'inscription;
- les frais technologiques;
- les cotisations aux associations étudiantes;
- les frais pour les services sportifs.

Consulte le site de l'Aide financière aux études pour en savoir plus.

